

PREFET DE L'ALLIER

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>RÉDACTION</u>
Site ISDND Cusset	20 décembre 2016	Yann THIÉBAUT

OBJET : COMMISSION DE SUIVI DE SITE ISDND DU GUEGUE « GAIA » - CUSSET

PRESIDENCE : Mme ASTIC, sous-préfète de Vichy

PRESENTS :

Représentant le collège des élus :

Mme Françoise WALRAET, maire de St Christophe

M. Christophe DUMONT, maire de Molles

M. Jean-Luc RYPEN, mairie de Cusset

Représentant le collège des exploitants :

M. Sébastien MANGOT, Directeur activité stockage SUEZ RV Centre Est

M. Jean-Luc BARLERIN, Chef de centre SUEZ RV Centre Est

Mme Géraldine WALIENNE, Service Déchets VVA

Mme Christine MOREAU, Directrice Service Assainissement VVA

M. André CROUZIER, Vice-Président VVA

Représentant le collège des salariés :

M. Alexandre LAPLACE, Conducteur d'engins SUEZ RV Centre Est

Représentant le collège des riverains et associations de protection de l'environnement :

M. André CHANAUD, France Allier Nature

Mme Monique PAQUET, Vigilance autour du Guègue

Mme Maryline DUBUSSET, Vigilance autour du Guègue

Représentant le collège des services de l'État

M. Yann THIÉBAUT, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Unité inter-Départementale 15/03/63, coordonnateur équipe Déchets, Impacts Air, Santé, Sols Pollués (DIASSP)

I / Approbation du dernier compte rendu

Après un tour de table, Mme la sous-préfète demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la commission de suivi de site de 2015. Certains participants n'ont pas reçu le compte-rendu (probablement adressé aux membres titulaires des différents collèges) et s'abstiennent donc lors de l'approbation. Les autres membres approuvent le dernier compte-rendu.

II / Exploitant : Présentation du rapport d'activité 2015, point d'avancement 2016 et projets 2017 (cf présentation envoyée avec la convocation)

1) Données :

- Une question porte sur les 42 % de déchets en provenance de la Loire : il est précisé que ces déchets sont ceux du Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais (SEEDR).
- Une discussion a lieu sur la durée de vie de la perméabilité des casiers et sur la solidité des géomembranes ; il est expliqué que la réglementation et les normes applicables sont

respectées, et que pendant la durée de suivi post-exploitation de 30 ans, des contrôles sont effectués pour vérifier l'intégrité de ces éléments. Par ailleurs, une tranchée drainante a été creusée et récupérerait les éventuelles fuites pour les envoyer vers les conduits de lixiviats. Enfin, des analyses régulières via des piézomètres permettent de vérifier que les eaux souterraines ne sont pas polluées.

- Il est demandé si les causes de l'incendie de juillet 2015 ont été identifiées : ce n'est pas le cas, mais l'exploitant indique que grâce aux précautions prises (caméras thermiques avec alerte sur téléphone, gardiennage 24h/24), ces incidents sont traités très rapidement, notamment avec le stock de matériaux inertes.

2) Effluents

- L'exploitant indique que le poste de relèvement des lixiviats a été pourvu d'un système de désodorisation. Pour répondre à une interrogation, il est précisé qu'en cas de fortes précipitations, il n'y a pas de risque de débordement des lixiviats.
- Mme WALRAET s'inquiète de la présence de Renouée du Japon sur les berges à la sortie du Guègue. Cette plante invasive n'est pas présente sur l'exploitation et sa présence à proximité, certes problématique, n'est pas liée à l'ISDND.
- L'exploitant revient sur les bénéfices des travaux réalisés sur le Pont de l'Enfer ; on peut cependant noter que 4 ans ont été nécessaires pour résoudre le problème (suivi de la tendance dans le temps pour vérifier qu'il ne s'agissait pas d'un problème ponctuel, étude de faisabilité, enjeux financiers)

3) Odeurs :

- Les odeurs entre le 14 juillet 2016 et le 30 septembre 2016 ont été extrêmement gênantes pour les riverains, comme le précise l'association Vigilance autour du Guègue. Elle note une grande souffrance depuis les travaux de 2009, et récemment après une accalmie en octobre, novembre et début décembre, la situation a de nouveau empiré.
- L'exploitant précise ses actions sur le sujet depuis 2014. Il indique que les conditions climatiques exceptionnelles de cet été ont eu un impact très négatif, et pas seulement au niveau local. En outre, des travaux ont également eu des conséquences.
- Une expérimentation a eu lieu avec en plus de moteur de valorisation du biogaz, la mise en route de la torchère pour brûler le biogaz non capté (car moteur limité en volume). La solution semble bonne mais est limitée techniquement : il n'est en effet pas possible de mettre la torchère en route sans altérer le fonctionnement du moteur en deçà d'un certain volume de biogaz.
- Il n'est pas possible techniquement d'augmenter la capacité du moteur ; il serait en revanche possible de mettre un 2ème moteur, solution très coûteuse (plusieurs millions d'euros) et longue à mettre en place (1 an minimum).
- L'exploitant réfléchit actuellement à un projet de valorisation thermique complémentaire (traitement des lixiviats) via la chaleur des biogaz. Il s'agirait plus ou moins d'une station d'épuration mobile, avec plus de souplesse pour sa mise en route en fonction des volumes de biogaz. Il s'agirait d'une prestation extérieure, il faudrait d'abord créer un réseau spécifique (qui pourrait être opérationnel fin mars 2017, et qui n'impacterait pas le réseau actuel des lixiviats reliés à la STEP urbaine).
- L'exploitant indique aussi qu'une nouvelle cartographie des odeurs sur le site aura lieu le 27 décembre, et permettra de cibler les éventuelles fuites et surtout de cibler les zones à privilégier pour le forage de nouveaux puits de captage. L'objectif est d'avoir connecté ces nouveaux puits en février 2017.
- La DREAL espère que ces projets permettront de résoudre le problème des odeurs mais rappelle qu'il s'agit d'un problème complexe qui n'est peut être pas uniquement lié à la fuite de biogaz.
- Les panélistes du jury de nez aimeraient être indemnisés pour le gros travail effectué (observations planifiées et spontanées) ; ce serait une première, même si l'association Vigilance autour du Guègue évoque la situation de Pont-à-Mousson. La prochaine réunion avec le bureau d'étude prestataire est fixée en mars 2017.
- Des questions sont posées sur les fermentescibles qui pourraient être triés à la source : VVA rappelle que seules 20 000 des 80 000 tonnes sont de son ressort, précise que les grandes surfaces ne sont pas ramassées par VVA, qu'après de nombreuses ventes de composteurs

individuels au démarrage en 2003-2004 une soixantaine est vendue par an, sur une démarche volontaire de l'usager. VVA indique qu'aucune politique incitative n'est à l'étude, que cette solution rencontre des écueils dans d'autres territoires. VVA ajoute que les restes alimentaires des universités sont déjà envoyés à l'usine d'incinération de Bayet. Le territoire semble manquer de débouchés, même si un projet de méthanisation pourrait voir le jour d'ici 18 à 36 mois.

4) Intégration paysagère et préservation de la biodiversité :

- L'association Vigilance autour du Guègue indique que les abeilles sont surtout attirées par les acacias
- Mme WALRAET s'inquiète de la présence de nombreux rapaces (milans) qui sont des vecteurs potentiels de maladie (grippe aviaire). Il est rappelé qu'il s'agit d'une espèce protégée. Il est indiqué que sur d'autres sites des conventions sont passées avec la LPO pour créer des aires de nourrissage. Il n'est pas certain qu'une éventuelle aire de nourrissage à Cusset empêche ces oiseaux d'aller ailleurs. Un contact pourrait utilement être pris entre l'exploitant et la LPO locale pour connaître leur avis et recenser précisément les couples présents sur l'ISDND.

5) Réalisations 2016 et projets 2017

- Cette partie n'appelle pas de remarque particulière autre que celles déjà formulées précédemment.

III / Analyse du rapport d'activités et Actions de l'Inspection de la DREAL

La plupart des sujets ont déjà été évoqués précédemment. L'inspection approfondie du 12/10/2016 a permis de noter les efforts déployés sur la thématique des odeurs, même si les résultats ne sont pas encore acceptables pour les riverains. Certains écarts réglementaires (administratifs) ont été relevés et feront l'objet d'un suivi.

La DREAL invite certains panélistes du jury de nez à participer davantage aux relevés, même si elle a conscience du gros travail que cela représente.

Elle souhaiterait que la prochaine CSS puisse avoir lieu à mi-année (juin idéalement).

<u>DIFFUSION</u> : Participants à la réunion et membres titulaires des différents collèges

Fait à Vichy, le 30 JAN. 2017

La Sous-Préfète de Vichy


Sylvaine ASTIC

